

Bulletin d'information de l'association EPV

Le Château du mail – 1 rue du Plessis – 35 600 Redon

Contacts : 06 87 91 06 51 – 02 99 72 39 49

eoliennes.pays-de-vilaine@laposte.net

www.eolien-citoyen.fr/

**Vous avez dit
Salariés !**

Suite aux nombreuses

questions des nouveaux adhérents qui n'ont pas toujours le temps de se replonger dans la lecture des anciens ZEFF, nous profitons de ce numéro 9 pour faire un rappel historique !

Un projet de fous !, disaient certains il y a six ans quand un agriculteur de Sainte Anne sur Vilaine décide de lancer l'Aventure. Cet intérêt a vite mobilisé plusieurs personnes qui décident de se grouper en association pour faire de cette idée un projet collectif. EPV est née ce mois de **Mai 2003** avec en Novembre déjà 100 adhérents.

2004 : Après une pré étude positive, alors que se posait la question de la pose d'un mât de mesures, hélas l'avis du paysagiste conseil met rapidement fin à toute perspective d'implantation d'un parc sur le site.

Même pas découragé ! L'association lance un travail prospectif sur d'autres sites. Un site est repéré à sainte Marie, qui s'annonce prometteur avec des relations positives avec élus et riverains. Les adhérents se mobilisent et rencontrent des propriétaires, promesses de bail emphytéotique sous le bras. (Documents contractuels qui permettront l'implantation d'éoliennes sur les terrains concernés). L'élan est fort, d'autant que tout proche du site pressenti une éolienne d'initiative privée s'élève peu à peu.

2005 : Hélas une nouvelle loi des servitudes aéronautiques imposera un périmètre exempt de tout édifice bien plus grand qu'auparavant... et rend quasi impossible l'implantation du parc éolien... projet donc gelé.

Même pas découragé ! L'association embauche Samuel Moison et prospecte toujours. Des sites sont pressentis sur Saint Just, Bains sur Oust, Avessac... A Saint Just à une distance respectable du site mégalithique, une butte bien exposée, toujours sous le vent disent les autochtones... Premières études, et le responsable des monuments historiques impose une simulation en plaçant un ballon gonflé à l'hélium sur le lieu du futur parc éolien. Le ballon monte, monte et à 120m d'altitude, ce ballon sera visible du site mégalithique. C'est ce principe de co-visibilité qui tuera le projet de Renac.

Même pas découragé ! Dans ses cartons, EPV a deux autres atouts qui se révéleront Maîtres ! D'abord Séverac / Guenrouet puis Béganne / Allaire. Pour aller plus loin sur la constitution du dossier du permis (24 sous dossiers !). Il faut trouver un financement pour honorer les factures des études (paysage, archi, faune, flore, vent, acoustique ...) plutôt que de passer par l'intermédiaire d'un développeur privé qui en cas de succès engrangerait tout le bénéfice de l'action, EPV décide de créer une société à capital risque (la SARL Site à Watts, regroupant quelques adhérents, une société d'économie mixte du conseil général 44 et des investisseurs solidaires groupés en « cigales ».)

La démarche citoyenne s'avère payante : réunions publiques, contacts avec les élus, rencontre des propriétaires, communication transparente sur le sujet les dossiers avancent et les échos sont très favorables. EPV Site à Watts est même invité par l'ADEME pour monter à Paris un colloque sur le développement éolien- citoyen.

Mais les permis ne sont toujours pas là ! Deux obstacles : un monument historique (rocher à la Vache) sur Séverac et un aspect faunistique (chiroptères) sur Béganne ...

Même pas découragé ! Des solutions sont trouvées, qui concilient environnement et projet éolien. Ce qui aboutit à l'obtention du permis de Béganne en Juillet 2009. Le projet de Séverac a obtenu l'avis très favorable de la commission des sites, Le permis vient d'être re-déposé après modification (suite rocher à la Vache) .

Samuel Moison est resté salarié d'EPV jusqu'en mai 2009. Il a un emploi dans le développement éolien à Compiègne.
Merci à lui pour tout !

Pierre Jourdain a été embauché en juillet 2009. L'obtention du permis de construire fait que Pierre va voir son travail organisé sur deux postes :

- avec EPV pour ¼ temps (coordination)
- avec Site à Watts ¾ temps (développement éolien citoyen, montage des structures de développement et d'exploitation).

Charlène Suire vient d'être embauchée sur le poste associatif d'EPV. Elle travaille actuellement chez un développeur de projet et rejoindra EPV mi -mars. Elle travaillera sur les projets associatifs, la communication, la pédagogie et l'essaimage,

Michel Leclercq en attendant l'arrivée du second salarié, embauché provisoirement par Site à Watts pour finaliser le dossier du permis de construire de Séverac .

Vous avez dit adhérents !

375 personnes différentes ont été adhérents au moins un an à EPV depuis 2003.

En 2009 nous étions 120 adhérents et espérons être plus nombreux en 2010 pour soutenir ce projet citoyen. Informez-vous par le biais de notre site :

www.eolien-citoyen.fr

Sainte Marie de Redon : Site à Watts fête l'obtention du permis



Une centaine d'Associés de Site à Watts, de Cigaliens et les Maires de ont été attentifs aux interventions de Michel Leclercq, d'Alain Ridard et de Pierre Jourdain lors de la soirée du 15 janvier à Sainte Marie de Redon.



La soirée s'est poursuivie par un « convivial moment musical »

Commission technique sur le pont ... lourd dossier mais enrichissant à souhait : ici des photos prises lors de déplacements pour comparer les techniques de chantier, les qualités particulières de certains fournisseurs. Il est certain que pour finaliser le choix l'aspect financier pur n'est pas le seul critère. Plus de détails sur le site internet de l'asso.



L'association permet à chacun de s'investir dans différentes commissions. Actuellement fonctionnent :

- communication - technique - financière

Avec l'arrivée d'une nouvelle salariée, le projet pédagogique va pouvoir se mettre en place. N'hésitez pas à vous impliquer.

Quasiment chaque lundi soir à 18h30 au bureau d'EPV, un point des différents dossiers est fait sous la conduite de Pierre Jourdain. Entrée libre et gratuite .. (enfin avec sa cotisation !)

EPV est impliqué dans du Co-développement.

A vessac Nous avons eu de nouveaux contacts avec **Abowind**. Une rencontre a eu lieu le 12 janvier pour revoir globalement les conditions de partenariat. A A vessac, le nouveau conseil municipal se montre favorable à l'éolien citoyen et à notre participation. Une rencontre en conseil municipal devrait avoir lieu.

Le Cellier : suite à la rencontre avec les maires du Cellier et de Ligné (ZDE à cheval sur les deux communes), volonté des élus de travailler avec nous. Une présentation aux deux commissions environnement est prévue courant janvier pour expliquer la démarche et valider le choix de l'éolien citoyen. La SEM ENEE a confirmé son accord de principe de financer le développement, lors de son CA début janvier.

La Communauté de Communes de Questembert souhaite aider une SEM pour développer un projet citoyen.

Fête écocitoyenne

Pour fêter tous ensemble, adhérents passés, présents et futurs d'EPV ce permis qui est une marque significative de l'engagement coopératif, rendez-vous est pris pour être présents à la fête écocitoyenne.

Au Coueslé à Allaire 29 & 30 Mai 2010

Nous proposerons un moment particulier pour nous retrouver sur le stand EPV. A suivre sur le site internet.



Les mesures de vent sont une donnée essentielle pour établir le plan de financement. De la quantité de vent produit découle les recettes de la vente à EDF. De nouveaux anémomètres plus performants sont installées sur Séverac afin d'allonger la période de recueil de données.

Rôle des différents acteurs

Eoliennes en Pays de Vilaine

Association loi 1901

Elle travaille depuis son origine à l'émergence de parcs éoliens citoyens, initialement dans le pays de Redon, puis dans un rayon plus large (grand Ouest).

Actuellement elle est à l'origine de deux projets de 8 MW chacun, au stade du permis de construire : l'un en Morbihan (Béganne), l'autre en Loire Atlantique (Sévérac Guenrouet).

Elle a ainsi participé à nombre de réunions de travail sur la question éolienne, au niveau local, départemental, régional et national. Elle est sollicitée régulièrement pour présenter son projet et accompagner des groupes et collectivités sur ces questions, notamment quand il s'agit de l'acceptation sociale.

Le volet pédagogique est peu développé actuellement bien que nous répondions aux sollicitations du milieu scolaire, associatif et public. Ce domaine prendra toute son ampleur quand des parcs que nous aurons accompagnés seront en service et permettront de financer un second poste d'animateur.

Un président, un bureau et des commissions spécifiques d'adhérents en assure le fonctionnement citoyen..

Un salarié y travaille à temps plein. Un second poste pédagogique sera financé par la société d'exploitation.

- Médiation entre les acteurs du domaine éolien, communes, associations, riverains.
- Essaimage de la démarche de parcs éoliens citoyens.
- Pédagogie sur les énergies et leurs économies.
- Accompagnement de projets individuels ou collectifs dans les ENR : (groupements d'achats).

Site à Watts

Sarl à capital variable,

SARL créée par Éoliennes en Pays de Vilaine, au capital de 250 000 €, détenu par l'association Éoliennes en Pays de Vilaine, 3 CIGALES (Club d'investisseurs pour une Gestion Alternative Locale de l'Épargne Solidaire) qui regroupent 60 personnes, une Société d'Economie Mixte (SEM Enée du conseil général de Loire Atlantique) et 23 personnes physiques à l'origine du projet.

Un gérant en assure le fonctionnement. Une AG annuelle avec les associés valide et garantit l'orientation.

Un salarié y travaille à temps plein.

Société de développement ayant pour objet le développement de parcs éoliens citoyens pour

- Accompagner les collectivités pour maîtriser le développement éolien :
 1. Sur l'aspect technique : maîtrise foncière, coordination des études permettant la constitution du **permis de construire**, suivi des dossiers, relations avec les administrations, accompagnement de groupes de suivi locaux.
 2. Sur l'aspect économique et juridique pour constituer une société d'exploitation locale et mobiliser l'épargne locale, via une OPTF (offre au public de titres financiers) et une SCA (société en commandite par actions) mises en place à l'échelle nationale.
- Accompagner la construction du parc jusqu'à la livraison clef en main à une **structure d'exploitation locale**

Société d'exploitation (en projet)

Société par Actions Simplifiée (SAS)

Société d'exploitation montée par Site à Watts. L'apport financier des différents collègues est indépendant du poids de pouvoir de ces collègues

Un gérant en assure le fonctionnement. Une AG annuelle avec les actionnaires valide et garantit l'orientation.

Elle finance un emploi d'animateur EPV.

Elle délègue sa gestion quotidienne à Site à Watts (observatoire de service).

Tableaux ci-dessous montrent l'état actuel de nos réflexions. Cela peut évoluer.

CAPITAL (Million d' €)

SAW	1,2
Collectivités publiques	1
Economie sociale / Assos	0,2
SCA	1
Membres fondateurs, Associations EPV Association des riverains	0,3
Total	3,7

POUVOIR (voix)

SAW / membres fondateurs	35
Collectivités Publiques	25
Economie sociale / Assos	10
SCA / EPV / Riverains	30

Il y aura une société d'exploitation distinctes par parcs éoliens. Cette société assurera :

- Gestion des parcs sur une durée longue : de 15 à 25 ans jusqu'au démantèlement ou le prolongement par l'installation de nouveaux aérogénérateurs (éoliennes quoi !).
- Financement d'actions sur les économies d'énergie et sur les énergies renouvelables.

La SCA citée dans le tableau est une société à commandite par actions qui serait montée au niveau national avec entre autre EPV, enercoop, la Nef. C'est cette structure qui serait chargée de lancer l'appel public à épargne (nouveau nom OPTF, offre au public de titres financiers). L'ADEME aide à la réalisation de ce projet.

Les collectivités publiques seraient des communes locales, une SEM initiée par la communauté du pays de Redon Sem Enée ...

Brèves de France :

Le 7 Octobre 2009 en direct du sénat !

Mauvais coup pour l'éolien :

Les sénateurs viennent de voter l'article 34 du texte de loi dit Grenelle 2, validant le passage des éoliennes au sein du régime ICPE, durcissant la mise en place d'une ZDE et prévoyant pourtant une montée en puissance de l'éolien. Autrement dit, les sénateurs ont décidé de donner la part belle à l'éolien offshore. Ce régime « ICPE » rajoute des contraintes d'études techniques et rallonge les délais pour la dépose d'un dossier de 6 mois...

L'ICPE (**Installation classée pour la Protection de l'Environnement**) s'applique à toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains. Cf le site du ministère à l'adresse suivante <http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/>

Les députés ont confirmé en janvier 2010.... Mais bonne nouvelle : les sénateurs ont aussi approuvé une montée en puissance de la production installée, en adéquation avec l'objectif de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent fixé, dans le Grenelle 1, à 25 000 MW pour 2020. (En 2009 nous avons 4 521 MW).

Voir le site <http://www.suivi-eolien.com/>

Février 2010 en direct de Paris et de Redon

Mise en place d'une plate forme Énergie Partagée regroupant les acteurs des énergies renouvelables citoyennes. L'accent sera mis dans un premier temps sur l'éolien-citoyen.

La plate forme est chargée d'essaimer les projets et de fournir des outils méthodologiques, juridiques et financier.

Une OPTF (offre publiques de titres financiers) va être initiée pour financer ces projets et permettre à des milliers de personnes de participer financièrement.

J'adhère à EPV

... et je soutiens un projet énergétique local et citoyen

Nom : Prénom

Adresse :

Tel :

Mel : @

J'adhère pour :

2010 : 15€

J'adresse un chèque de soutien à EPV : €

Je souhaite recevoir les infos et le bulletin ZEFF

par mail*

par courrier

* radiation des fichiers informatiques de l'association sur simple demande de votre part à l'adresse contact@eolien-citoyen.fr (Loi CNIL)

J'envoie ce coupon à EPV,
le château du mail - 1 rue du Plessis - 35 600 Redon

Béganne

Caractéristiques du parc

- 4 éoliennes de 2 MW soit **8 MW** installés Enercon, Repower ou Vestas
- Hauteur du mât: 98 m, diamètre pales: 92 m
- Équivalent production à pleine puissance: **2550h/an** (mais production 95% du temps)
- Production estimée: **21 000 MW/h** par an soit la consommation de **8 000 foyers**

Planning prévisionnel

- Commande des machines: **mars 2010**
- Chantier fondation et voirie: **fin 2010**
- Montage des éoliennes: **été 2011**
- Mise en service: **2ème semestre 2011**

Investissement prévisionnel

- 4 éoliennes livrées et montées: 11 M€
- Voirie, électricité, raccordement: 1,2 M€
- Permis de construire, maîtrise d'ouvrage, études: 1,3 M€
- **Soit un investissement total de 13,5 M€**

Fonds propres: 3,5 M€ Emprunt: 10 M€



FONDATION DE FRANCE

Un projet d'envergure... En chiffres...

Les membres de la commissions financières jonglent avec les zéros ! Pour le moment les négociations sont en cours et un droit de réserve oblige à discrétion. Néanmoins actuellement à la louche :

1 mégawatt = 1,2 millions d'€

Pour une fondation :
400 m3 de béton
41 tonnes d'acier



Des câbles de
95 mm² de section !

